

## Dossiers documentaires

### Cours relatifs aux Secteurs d'Activité

#### (Résidanat de Médecine du Travail, Annaba 2015)

#### Objectifs généraux proposés

1. Définir les caractéristiques de production et de fonctionnement des principaux secteurs d'activité retenus au programme du Résidanat de Médecine du Travail en Algérie, soit : Métallurgie, Sidérurgie, Textiles, Mines, Agriculture et Industries agro-alimentaires, Pétrole et Pétrochimie, BTP, Industrie des Plastiques, Hospitaliers, Ports et Docks, Imprimerie, Cuirs et Peaux, Transports, Industrie pharmaceutique. *(Ici, l'identification vise notamment : la géographie et l'implantation nationale de ces secteurs ; les effectifs des travailleurs ; les caractéristiques de production et de fonctionnement de ces secteurs d'activité ; d'éventuelles situations de référence à l'échelle internationale)*
2. Identifier les principaux agents agresseurs rencontrés dans ces secteurs d'activité, par exemple : chaleur, bruits, poussières, fumées, gaz, pression, vibrations, radiations, risques psychosociaux, etc. *(Ici, l'identification vise l'exhaustivité si possible mais surtout une synthèse par famille des agents et risques professionnels. J'attends du **travail personnel du Résident** de rappeler les éléments d'hygiène industrielle et de toxicologie pertinents : ceci sera utile pour alimenter les rubriques Diagnostic étiologique et Prévention)*
3. Identifier la pathologie liée au travail susceptible d'être rencontrée dans ces secteurs d'activité selon l'approche épidémiologique, environnementale et psychosociologique. *(Ici, j'attends du **travail personnel du Résident** une démarche synthétique qui sera utile pour le diagnostic étiologique)*
4. Etablir les éléments utiles à la conduite à tenir du Médecin du travail (Prévention médicale et technique, inspection des lieux de travail, réglementation et législation) pour participer aux Programmes de santé au travail pertinents à ces

secteurs d'activité. *(Ici, j'attends du **travail personnel du Résident** une synthèse des étapes de la conduite à tenir : ce sera utile pour la pratique du Médecin du Travail)*

Je pense que dans un premier temps, il n'est pas nécessaire d'aller vers les détails fins. L'exercice a pour but (constructivisme oblige !) de ne pas louper de choses essentielles.

Annaba, le 01/02/2012

**Pr. K.S. GUEROUI**

Mise à jour Novembre 2015

**Dr CHAIB Samia**